

Direction départementale des territoires et de la mer

Service Aménagement et Risques

Bureau Aménagement Opérationnel et ADS

Affaire suivie par : Valérie AUDITEAU

Tél : 05 58 51 30 73

ddtm-sar@landes.gouv.fr

Mont-de-Marsan, le 05 OCT. 2022

Monsieur le président,

Par courriel en date du 23 août 2022 vous m'avez sollicitée pour examiner les conditions de délivrance d'un permis d'aménager. Le projet concerne l'extension d'un parc résidentiel de loisir dénommé "Los Palafitos" situé sur le territoire de la commune de Luglon.

Le permis d'aménager concernant ces travaux d'extension a été délivré le 12 décembre 2019 par le maire de Luglon. Les délais de recours sont donc forclos, si l'affichage a été régulièrement effectué.

Néanmoins, après examen de votre requête, je vous apporte les précisions suivantes :

La parcelle E 190 n'est pas soumise à autorisation de défrichement.

Les services du parc naturel régional des Landes de Gascogne et du SDIS ont été consultés dans le cadre de l'instruction et ont émis des avis favorables assortis de prescriptions.

Le SYDEC a également émis un avis favorable sur le dispositif de traitement et le dimensionnement du système d'assainissement proposé par le pétitionnaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

~~Pour le préfète,  
le secrétaire général~~

Daniel FERMON

M. Georges CINGAL  
SEPANSO Landes  
1581 route de Cazordite  
40300 CAGNOTTE

Préfecture des Landes  
26 rue Victor Hugo  
40021 MONT-DE-MARSAN  
Tél. : 05 58 06 58 06  
www.landes.gouv.fr

